

RECRUTEMENT DE 7 AGENTS RECENSEURS POUR LA COMMUNE D'ARGONAY

La commune d'Argonay est concernée par le recensement de la population en 2018. L'enquête aura lieu du 18 janvier au 17 février 2018.

La commune va être amenée à recruter sept agents recenseurs pour le bon déroulement de ces opérations.

Période de travail : de début janvier à fin février-début mars (pendant 7 semaines environ)

- début janvier : environ 5 jours de travail comportant 2 séances de formation obligatoires et, entre ces séances, le repérage des adresses à recenser.
- du jeudi 18 janvier au samedi 17 février 2018 (collecte)

Qualités requises :

- Discrétion, moralité, neutralité, capacité relationnelle, rigueur, méthode et ténacité.
- Grande disponibilité sur la période janvier / février 2018 (large amplitude horaire, y compris pendant les vacances scolaires et les samedis)

Descriptif des tâches à réaliser

- se former aux concepts et aux règles du recensement,
- effectuer la tournée de reconnaissance : repérer l'ensemble des adresses de son secteur et les faire valider par son coordonnateur,
- déposer les documents du recensement et inciter fortement les habitants à répondre par internet,
- suivre l'avancement de la collecte et notamment les réponses par internet,
- pour les réponses papier, récupérer les questionnaires papier complétés par les habitants dans les délais impartis,
- relancer, avec l'aide du coordonnateur communal, les habitants qui n'ont pas pu être joints ou qui n'ont pas répondu dans les délais impartis,
- rendre compte de l'avancement de son travail deux fois par semaine,
- restituer en fin de collecte l'ensemble des documents.

La rémunération des agents recenseurs a été fixée en Conseil municipal du 16 octobre 2017 :

Fiche individuelle : **1.70 €**

Feuille de logement : **1.10 €**

Dossier logements collectifs : **0.50 €**

Logement non enquêté : **0.50 €**

2 demi-journées de formation : **80.00 €**

Tournée de reconnaissance : **90.00 €**

Forfait téléphone : **20.00 €**

Prime densité de secteur : **de 50 à 200 €** suivant l'étendue du secteur

Prime de bon achèvement (de 0 à 100%) : **200.00 €**

Ceci représente un salaire moyen allant de 1300 € à 1600 € pour la mission si le recensement sur le district est bien finalisé

Si vous êtes intéressé(e), merci de transmettre une lettre de motivation manuscrite et un C.V. à l'attention de Monsieur le Maire – Mairie d'Argonay – 1 place Arthur Lavy – 74370 ARGONAY (avant le vendredi 17 novembre 2017)

Renseignements complémentaires auprès de Pascale LUISET au 04.50.27.62.62.